

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H07 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE.
Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 45
Procurations : 6
Votants : 51
Absents : 4

Date de convocation : 05/04/2018

Absents : Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE, M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :
Monsieur L. JOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Fiscalité 2018

Outre les taux des taxes « ménages », le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le taux qui s'applique aux bases de cotisation foncière des entreprises, ce afin de déterminer le montant 2018 du produit fiscal attendu.

Sur proposition de la commission des finances, le projet de budget qui vous est soumis prévoit pour l'année 2018 les taux de la fiscalité locale ainsi qu'il suit :

	Bases 2018	Taux 2017	Taux 2018	Produit 2018
TH	50 652 000	11.09%	11.09%	5 617 307
FB	44 034 000	4.08%	4.08%	1 796 587
FNB	392 700	16.65%	16.65%	65 385
CFE	14 482 000	29.58%	29.58%	4 283 804
total				11 763 083

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (moins 12 abstentions: A.LACOSTE (+procuration M.DUBOIS), B.MEISS, D.BERAL (+ procuration de P.ROUX), J.DAURY (+procuration de P.MANENT), R.THIOLLIERE, B.PERRUSSET (+procuration de G.FANGIER), A.CHIRAUSSSEL, M.BUGAUD) :

- Adopte les taux de la fiscalité directe locale pour 2018 tels que ci-dessus exposés.

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture
« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le

en date du **26 AVR. 2018**

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

